

**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 22 novembre 2021**

Date de la convocation : 16 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, Mme Marie-Claire NE, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Jacques LOCATELLI, M. Jean-Pierre LANNES, Mme Corinne HAU, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Pierre SOLER, M. Victor DUDRET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, M. Eric CASTET, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, M. Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne TISNERAT, Mme Nathalie BOUDER, Mme Janine DUFAU-POUQUET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY-LAHOURE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Gilles TESSON (pouvoir à Mme DELUZE), M. Jean-Marc PEDEBEARN (pouvoir à Mme AGUERRE), M. Jean OTHAX (pouvoir à Mme JOUANINE), Mme Brigitte COUSTET (pouvoir à Mme DUMAS), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme REVEL), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. BAYROU), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. SAUBATTE), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. BLANCO)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, Mme Karine RODRIGUEZ, Mme Sylvie GIBERGUES

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

N°10 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Rapporteur : M. PERES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L-2312-1 (par renvoi de l'article 5211-36) du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, je vous invite, avant le vote du budget

inscrit à l'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2021, à débattre des Orientations Budgétaires 2022 de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Il appartient au Conseil communautaire de prendre acte des discussions sur les orientations budgétaires 2022.

Le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires 2022.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

**Le Président
François BAYROU**

Les orientations budgétaires 2022

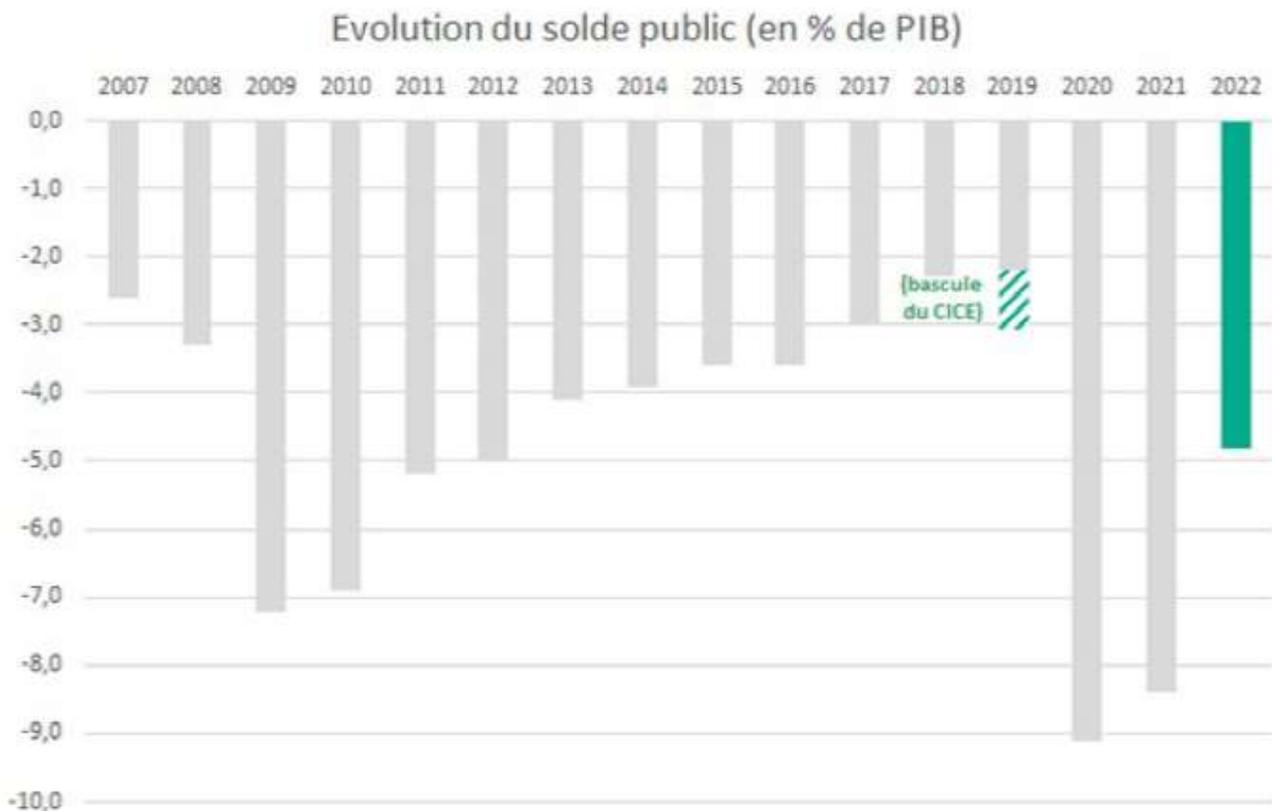
Après une synthèse des principales dispositions concernant les collectivités locales contenues dans le projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement (A), cette note présente les caractéristiques du cadrage budgétaire 2022 pour le budget général (B) et les budgets annexes (C) de la Communauté d'agglomération.

A/ Le projet de loi de Finances 2022

1) Les orientations générales

Après une baisse de 8,1% en 2020 du fait de la crise sanitaire, le PLF 2022 est élaboré selon une évolution prévisionnelle du PIB de +6% en 2021 (ce qui traduirait un retour de l'activité à son niveau d'avant crise dès la fin de l'année 2021) et de 4% en 2022.

La crise économique de 2020 consécutive à la crise sanitaire a entraîné une très forte progression du déficit public. Le PLF 2022 prévoit en 2021 un déficit public à 8,4% du PIB (contre 9,1% en 2020). En 2022, le rebond attendu de l'économie conjugué à l'extinction progressive des mesures de soutien à destination des ménages et des entreprises conduiraient à un déficit de 4,8%.



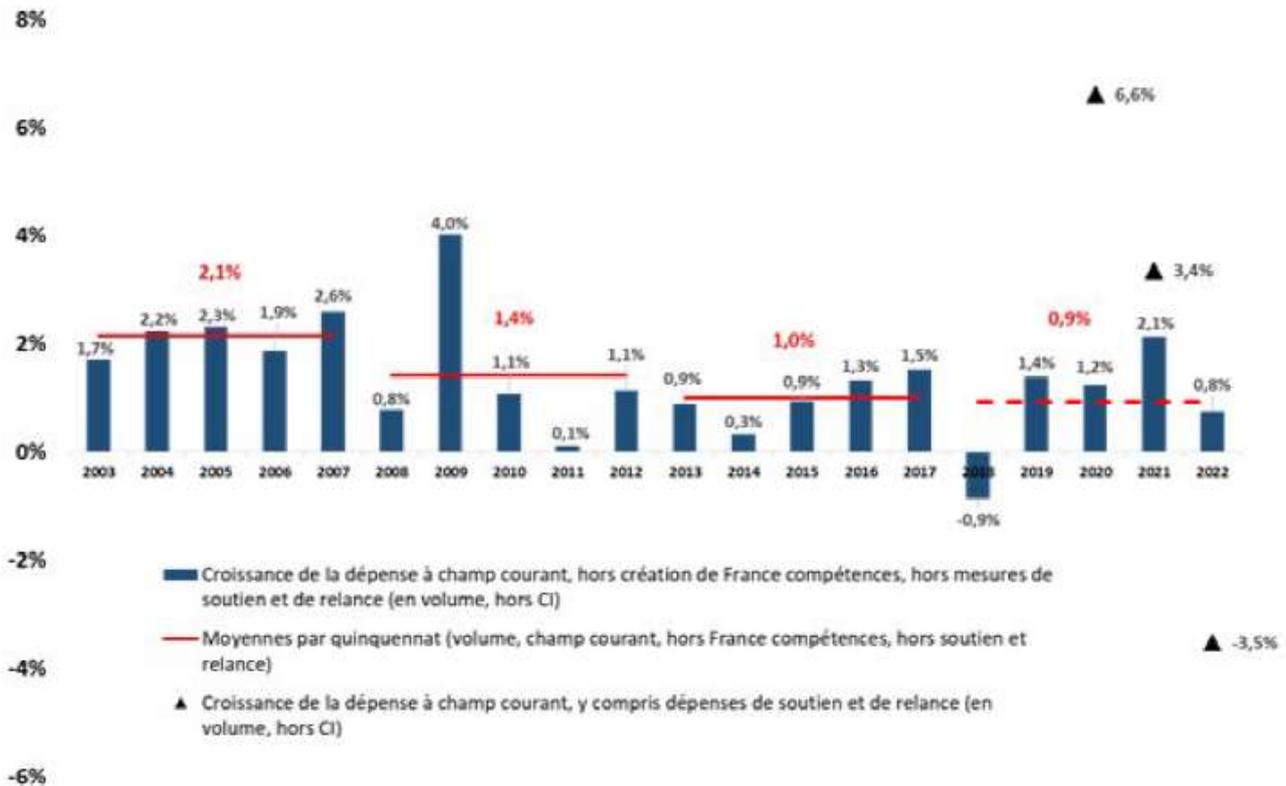
Selon le projet de loi, le poids de la dépense publique dans la richesse nationale baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% (contre 60,8% du PIB en 2020) compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour répondre à la crise. Il diminuerait à

55,6% en 2022.

Hors crédits d'impôt, la dépense publique progresserait de 3,4% en 2021 en raison :

- du maintien des mesures d'urgence,
- de la montée en charge du plan de relance,
- de la forte reprise de l'investissement local.

En 2022, la dépense publique serait en retrait de 3,5% en raison de l'extinction progressive des mesures d'urgence. Hors mesures d'urgence et de relance, le taux de croissance atteindrait 0,8% en 2022 après 2,1% en 2021 et 1,2% en 2020.



Les mesures mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique ont eu un impact sur le niveau d'endettement public qui a progressé à 115,1% du PIB en 2020 (97,6% en 2019).

Le PLF prévoit une augmentation du ratio de dette à 115,6% du PIB en 2021. En 2022, la poursuite du rebond de l'activité et l'amélioration du solde public permettrait une évolution à la baisse de cet indicateur à 114,0% du PIB.

2) Les mesures qui concernent le bloc communal

2-1) Rappel de la réforme fiscale

Le PLF rappelle les réformes importantes de la fiscalité locale qui ont été entreprises au cours du quinquennat.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales entre 2020 et 2023 qui représente, à terme, 23 Md€ de pouvoir d'achat rendus aux contribuables locaux (le taux d'exonération atteindra 65% en 2022 pour les foyers encore redevables de la TH)

a été compensée aux collectivités de la façon suivante :

- les communes perçoivent désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) abondée, le cas échéant, par le reversement d'une part des frais de gestion perçus par l'Etat.
- une part de TVA a été transférée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Une part de TVA a été transférée aux Départements en remplacement de la TFPB basculée sur le niveau communal.

La baisse des impôts de production en faveur des entreprises prévue dans le plan de relance (-10 Md€ par an de prélèvements obligatoires) a également fait l'objet d'une contrepartie aux collectivités. Au niveau communal et intercommunal, la baisse des valeurs locatives des locaux industriels est compensée aux collectivités par le versement d'une dotation compensatrice.

2-2) Les mesures du PLF 2022

Fixation pour 2022 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement (article 11) :

Le présent article fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonération entrant dans le périmètre des « variables d'ajustement » pour 2022.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des Départements demeure stable (27 Md€). A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales progressent de 525 M€ par rapport à la LFI 2021.

Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales (article 13) :

Un budget de 276 M€ est prévu en 2022 pour couvrir les engagements pris au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. 500 M€ de dotations exceptionnelles à l'investissement local (notamment 300 M€ au titre du DSIL et 100 M€ pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient en outre être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le PLF 2022 prévoit également un abondement de la DSIL à hauteur de 350 M€ d'autorisation d'engagement qui pourront être contractualisés dans les contrats de relance et de transition écologique.

Répartition de la DGF (article 47) :

Cet article prévoit les modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Il majore notamment de 190 M€ les dotations de péréquation des communes (95 M€ pour la DSU et 95 M€ pour la DSR). A noter que la péréquation représentait 31% de la DGF en 2021 contre 15% en 2007.

B/ Les orientations budgétaires : une stratégie de sortie de crise

1) Evaluation des conséquences de la crise sanitaire sur les finances intercommunales

La crise sanitaire a pesé en 2020 comme en 2021 sur les finances intercommunales en raison de politiques publiques de soutien aux acteurs économiques fragilisés pendant cette période, aux associations, à la population...

Selon une évaluation qui sera affinée lors de la présentation du compte administratifs 2021, le coût net de la crise pour la communauté d'agglomération au cours des deux dernières années est estimé à environ 5 M€.

Le tableau ci-dessous met en évidence les dépenses supplémentaires liées à la crise et les dépenses non réalisées au cours de la période :

DEPENSES	2020	2021
Achat de masques	2 117 201 €	
Aides exceptionnelles COVID (entreprises, hôtels, ...)	979 092 €	890 000 €
Primes COVID (agents)	231 569 €	9 370 €
Hausse tonnages déchetterie		400 000 €
Sub exeptionnelles (Elan béarnais, Office tourisme, ...)	394 914 €	200 000 €
Dépenses supplémentaires	3 722 775 €	1 499 370 €
Formations des agents annulés	201 377 €	150 000 €
Baisse tonnages traités par Valor Béarn	280 000 €	
Dépenses diverses non réalisées (événements, communication, ...)	640 560 €	330 500 €
Dépenses non réalisées	1 121 938 €	480 500 €
Dépense nette	2 600 837 €	1 018 870 €

Le tableau ci-dessous récapitule les ressources perçues par la communauté d'agglomération au titre de l'accompagnement à la gestion de crise et la diminution des ressources au cours de la période :

RECETTES	2020	2021
Subventions masques	764 336 €	
Aide exceptionnelle CAF (crèches)	396 315 €	
Revente masques	116 490 €	
Recettes supplémentaires 2020	1 277 141 €	0 €
Vente matières premières (papier, cartons...)	350 000 €	230 000 €
Fermeture ou moindre activité crèches	238 453 €	
Effort sur loyers (Section, Elan...)	177 467 €	5 262 €
Taxe de séjour	167 165 €	200 000 €
Redevance spéciale enlèvement OM	154 403 €	
Recettes base d'eaux vives	91 000 €	
Exonération redevance Parc des expos	50 000 €	
Moindre activité régies services culturels	38 533 €	
Prélèvement produits PMU	27 924 €	30 000 €
Baisse CVAE		500 000 €
Redevance clubs sportifs (moindre affluence)		328 000 €
Autres	19 897 €	
Recettes minorées 2020	1 314 840 €	1 293 262 €
Recette nette	-37 700 €	-1 293 262 €

Le coût estimé (5 M€) à la fin de l'exercice 2021 ne tient compte ni d'une éventuelle reprise épidémique ni des effets différés attendus en 2022 concernant les ressources économiques (Cotisation sur la Valeur Ajoutée principalement).

2) Eléments du cadrage prospectif 2022-2026

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, l'Etat prévoit d'accompagner l'extinction progressive des mesures de soutien à destination des ménages et des entreprises par un plan de relance en vue de soutenir, en sortie de crise, le rebond de l'activité économique.

En 2020 comme en 2021, la Communauté d'agglomération a su également être présente auprès des entreprises mises en difficulté par la crise sanitaire. De nombreuses aides exceptionnelles ont ainsi été versées pour les aider à passer le cap de cette crise si particulière.

En 2022, alors que les effets de la crise seront toujours présents, il sera encore nécessaire de soutenir le tissu économique.

Aussi, alors que les experts s'entendent pour considérer les dépenses d'investissement des collectivités territoriales comme un facteur essentiel du développement des territoires, un programme ambitieux de soutien à l'économie locale sera déployé suivant les deux axes de développement suivant :

➤ Un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) ambitieux au service du développement du territoire.

Le Plan Pluriannuel d'investissements se décompose en trois catégories : les projets nouveaux, l'entretien du patrimoine et l'acquisition de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il s'agit de développer de nouveaux projets tout en conservant un effort conséquent pour l'entretien de notre patrimoine.

Pour l'année 2021, le montant de 38 M€ correspond à une évaluation au stade des orientations budgétaires, son montant exact sera intégré lorsque le compte administratif 2021 sera arrêté.

Par ailleurs, les crédits de paiements répartis au cours de la période feront l'objet d'une actualisation régulière pour tenir compte de l'état d'avancement des projets prévus sur le mandat.

	2021*	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Grands projets	22 325 000 €	20 890 000 €	14 650 000 €	7 100 000 €	7 250 000 €	7 380 000 €	79 595 000 €
Entretien du patrimoine	12 350 000 €	14 965 000 €	18 155 000 €	17 510 000 €	16 350 000 €	15 025 000 €	94 355 000 €
Divers matériels	3 325 000 €	3 145 000 €	4 235 000 €	3 725 000 €	3 725 000 €	3 900 000 €	22 055 000 €
TOTAL	38 000 000 €	39 000 000 €	37 040 000 €	28 335 000 €	27 325 000 €	26 305 000 €	196 005 000 €

* Prévisionnel réalisé sur la base des consommations budgétaires constatées à fin octobre

Moyenne : 32 667 500 €

Les principaux secteurs d'intervention des investissements qui concernent l'ensemble des compétences de la Communauté d'agglomération sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Grands projets	Pôle d'échanges multimodal, entrées d'agglomération, fonds de concours, ciutat, médiathèque de Gan, Conservatoire, refuge animalier, bâtiment EDF, acquisitions foncières, projets d'aménagement, développement économique et modernisation de l'université, accueil des gens du voyage, équipements sportifs
Entretien du patrimoine	Voirie communautaire, PLH, habitat cœur de ville, eaux pluviales, bâtiments intercommunaux, activité économique et universitaire, infrastructures numériques, équipements sportifs et culturels, crèches, espaces verts
Matériels des services	Bennes à ordures ménagères, équipements numériques, véhicules, équipements techniques, mobilier, magasin général

Un effort moyen de 32,7 M€ est prévu sur le mandat pour le seul budget général. Le territoire bénéficiera également des investissements retracés dans les budgets annexes comme par exemple le projet de biométhanisation (33M€), la création d'un réseau de chaleur ou l'aménagement de zones économiques (Lonstechnord, Induslons...).

➤ Une aide complémentaire aux communes.

Il est proposé de compléter le plan pluriannuel d'investissements intercommunal d'une restitution de 4,8 M€ d'attribution de compensation (AC) aux 31 communes en vue :

- d'augmenter leur autofinancement et donc leur capacité d'investissement tout en maîtrisant l'endettement,
- ou de permettre une baisse du taux de leur taxe foncière communale si elles souhaitent limiter la pression fiscale.

Cette restitution d'AC s'appuie sur les montants prélevés aux 14 communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées (CAPP) à la suite du transfert de la compétence relative au financement des contributions obligatoires au budget du SDIS (4,5M€).

Selon un principe de solidarité, une majoration solidaire des AC des 17 communes appartenant aux anciennes Communauté de communes du Mieu de Béarn et de Gave et Coteaux serait appliquée sur la base de leur niveau de participation au SDIS au moment du transfert de compétence organisée par la CAPP (0,3 M€).

Une telle évolution relève de la procédure dite de la révision « libre » du montant des AC. Elle nécessitera de réunir les conditions suivantes :

- Une réunion de la CLECT qui sera organisée au 1er trimestre 2022,
- Une délibération à la majorité simple de chaque commune intéressée sur la base du rapport de la CLECT. A noter que le refus d'une commune n'empêche pas la révision du montant des AC des communes qui ont donné leur accord.
- Une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil communautaire sur le montant révisé définitif de l'AC en juin 2022.

Les objectifs assignés à la prospective financière 2021-2026

Gage d'une situation financière saine à court comme à moyen terme, cette politique de soutien à l'activité locale sera poursuivie tout en garantissant les objectifs financiers suivants :

- Préserver les grands équilibres budgétaires sur le mandat,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Consolider l'épargne annuelle pour préserver les capacités d'investissement,
- Contenir l'endettement de la CAPBP à un niveau soutenable (ratio de désendettement de l'ordre de 7 ans jusqu'en 2026).

Ces objectifs sont maintenus et seront poursuivis malgré des exercices 2020 et 2021 qui ont pesé lourd sur les finances intercommunales. Le coût de la crise sanitaire est en effet évalué à près de 5 M€ sur la période (cf. supra) sans tenir compte de la baisse substantielle attendue en 2022 sur le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE).

Aussi, afin d'assurer cette viabilité financière, une hausse modérée de 2 points (dont 0,5 déjà présenté aux orientations budgétaires 2021) de la taxe foncière est nécessaire en 2022. Cette hausse représente un effort moyen de 58€ pour le contribuable (44€ pour le seul particulier) et un produit de 5,2 M€.

Cet effort est à comparer aux économies générées par la suppression de la taxe d'habitation dont la cotisation moyenne s'élevait à 881€ en 2017 et à 1352€ en 2020 pour les foyers encore taxés.

La prospective établie ci-dessous intègre cette politique de soutien à l'activité locale et son financement.

Les hypothèses suivantes ont été retenues au niveau de la section de fonctionnement pour la période 2023-2026 :

	Période 2023-2026
Revalorisation bases TF, CFE et TEOM	1,5%
Taux de TF	4,0%
Fraction TVA (en substitution TH)	3,0%
CVAE*, TASCOT, IFR, compensations fiscales	1%
GEMAPI	Stable
Dotations Etat	-250 K€
Produits des services, loyers, redevances	1%
Finances des partenaires (CAF, Département, Etat...)	1%
Autres recettes	stables
Progression annuelle moyenne des recettes de fonctionnement	1,36%
Masse salariale	1,80%
Charges à caractère général	1%
Autres charges de gestion courante (subventions)	1%
Attributions de compensation (transfert voirie)	-40K€
Autres dépenses	stables
Progression annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	1,10%

*Retour au niveau 2021 en 2023 après une forte baisse attendue en 2022 puis progression de 1% par an

Pour l'année 2022, la prospective est élaborée à partir du BP 2022 et d'hypothèses élevées de taux de réalisation.

Les dépenses d'investissement hors dette correspondent aux montants présentés au niveau du PPI ci-dessus.

Cette prospective ainsi définie présente une épargne brute en progression et une capacité de désendettement maîtrisée ce qui répond à nos objectifs de performance financière.

	2 017	2018	2019	2020	2021**	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de Fonct. (hors cessions)	123 704 180	126 413 227	140 326 450	142 715 898	142 583 963	149 550 000	152 002 908	153 901 408	155 844 387	157 831 686
Depenses réelles de fonctionnement*	107 131 949	107 214 885	121 561 082	124 862 792	124 748 255	132 110 182	133 557 059	135 026 860	136 519 958	138 036 735
Épargne de gestion	16 572 232	19 198 342	18 765 368	17 853 105	17 835 707	17 439 818	18 445 849	18 874 548	19 324 429	19 794 951
Frais financier	1 287 297	1 456 044	1 323 024	1 312 103	1 272 705	1 281 357	1 328 447	1 356 735	1 352 066	1 355 016
Épargne brute	15 284 935	17 742 298	17 442 344	16 541 002	16 563 003	16 158 462	17 117 402	17 517 813	17 972 362	18 439 935
Dépenses d'investissement hors dette	40 787 711	22 897 227	31 097 392	38 251 076	38 000 000	39 000 000	37 040 000	28 335 000	27 325 000	26 305 000
Amortissement dette	6 350 361	6 290 519	6 605 588	7 514 675	8 381 327	8 369 939	9 243 419	10 111 419	10 600 267	11 360 639
Epargne nette	8 934 574	11 451 779	10 836 756	9 026 327	8 181 676	7 788 523	7 873 983	7 406 394	7 372 096	7 079 296
Emprunts nouveaux	19 000 000	7 000 000	12 000 000	13 000 000	21 000 000	17 000 000	15 500 000	13 000 000	13 000 000	10 000 000
Encours 31/12	71 393 273	72 270 110	81 133 369	91 606 273	104 224 947	112 855 008	119 111 589	122 000 170	124 399 903	123 039 264
Ratio de désendettement	4,67	4,07	4,65	5,54	6,29	6,98	6,96	6,96	6,92	6,67

* (hors frais financiers)

** Prévisionnel réalisé sur la base des consommations budgétaires constatées à fin octobre

3) Le projet de budget 2022

La préparation du budget 2022 intègre la politique de soutien à l'activité locale définie ci-dessus. Elle inclut également les effets de la crise sur nos ressources économiques et particulièrement sur le produit attendu de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

3-1) Les recettes réelles de fonctionnement : 149,55 M€, soit +5,7% par rapport au BP 2021

Hors levier fiscal, la progression prévisionnelle des recettes de fonctionnement s'élève à 2,0% entre le BP 2021 et les OB 2022.

a) Les produits des services : 10,96 M€ à tarifs constants soit -1,3% (11,1 M€ au BP 2021)

La refacturation des charges de personnel représente la principale ressource de ce chapitre budgétaire (une recette attendue de 4,94 M€ en 2022). Elle s'inscrit en baisse par rapport au BP 2021 de 448K€ du fait principalement de la reprise en régie de la crèche pépinière au 1^{er} janvier 2022. En 2021, le personnel mis à disposition de la crèche est en effet refacturé au GIP gestionnaire de l'établissement.

Al'inverse, les produits perçus auprès des usagers des crèches devrait augmenter d'environ 70 K€ du fait de l'intégration de cette nouvelle crèche de la pépinière.

Les produits liés à la mutualisation des services du numérique sont en hausse de 180 K€ conséquence de l'adhésion progressive des communes au dispositif ainsi que celle de trois structures satellites (Pays de Béarn, SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration et EPCC Orchestre Pau Pays de Béarn). Cette augmentation des recettes a son corolaire avec une augmentation des dépenses puisque l'agglomération assure directement le service.

Au niveau des recettes liés à la collecte des déchets, le produit de la redevance spéciale est prévu à un niveau stable de 1,1M€. La vente de matière première (cartons, verres, acier...), dont le prix dépend des cours internationaux, est envisagé prudemment en légère baisse à 650 K€. La remontée progressive des cours laisse espérer un meilleur résultat au CA 2022.

b) Les ressources fiscales et assimilées : 99,58 M€ soit +6,4% (93,62 M€ au BP 2021)

Les contours de ce chapitre budgétaire ont été profondément modifiés avec la mise en œuvre de la réforme fiscale qui a substitué une fraction de TVA au produit de la taxe d'habitation. Or, du fait du rebond économique espéré, la dynamique de la TVA devrait être supérieure à celle des contributions directes. Un produit de TVA de 29,25 M€ en progression de 3,5% est ainsi envisagé.

Dans le cadre de ces orientations budgétaires, il est prévu une hypothèse d'évolution des bases de 1% sur la CFE (prévision d'une moindre progression en raison de la crise économique) et de 2,7% sur la TF (évolution physique et revalorisation des valeurs locatives) qui constitue une projection cohérente au regard de l'inflation actuelle (Indice des prix à la consommation harmonisé en progression de 2,7% à fin septembre). L'évolution du taux de la taxe foncière de 2% à 4% (cf. supra) est également prise en compte.

Le tableau ci-dessous traduit, selon ces hypothèses, le niveau des contributions directes prévisionnelles.

Ressources fiscales	Produit prévisionnel 2021	Produit prévisionnel 2022
Taxe foncière bâtie	5 078 980 €	10 430 000 €
Taxe foncière non bâtie	39 360 €	40 000 €
Taxe d'habitation résiduelle	1 103 884 €	1 130 000 €
CFE	20 269 559 €	20 470 000 €
Fraction TVA	28 261 169 €	29 250 000 €
TOTAL contributions directes et TVA	54 752 952 €	61 320 000 €

Le ralentissement économique constatée lors de l'exercice 2020 entraîne, du fait des modalités de reversement, des répercussions sur le produit de la CVAE 2021 et 2022. Toutefois, au niveau national comme à celui de notre Communauté d'agglomération, la baisse n'a pas été autant marquée qu'attendue en 2021 ce qui signifie qu'elle devrait être plus sévère en 2022. C'est bien ce que nous prévoyons dans ces orientations budgétaires même si le caractère erratique de cette ressource, même hors période de crise, ne permet pas de réaliser des projections fiables.

L'évolution de l'essentiel des autres ressources fiscales (dont la CVAE) est listée dans le tableau ci-dessous sachant que les bases de TEOM sont anticipées, comme celles de la taxe foncière, en hausse de 2,7%.

Ressources fiscales	Prévisionnel 2021	OB 2022	Evol (%)
TEOM	21 240 431	21 810 000	2,7%
CVAE	10 991 088	10 500 000	-4,5%
TASCOM	2 813 608	2 840 000	0,9%
GEMAPI	1 000 000	1 000 000	0,0%
Taxe de séjour	480 000	500 000	4,2%
IFER	632 161	630 000	-0,3%
Rôles supplémentaires	500 000	500 000	0,0%
Prélèv. sur prod. des jeux	128 000	150 000	17,2%
FNGIR	227 602	227 000	-0,3%
TOTAL	38 012 890	38 157 000	0,4%

c) Les dotations et participations : 33,66 M€ soit +7,7% (31,24 M€ au BP 2021)

La progression de ce chapitre budgétaire est principalement liée à la conséquence de l'augmentation des compensations fiscales versées par l'Etat à la suite de sa décision de baisser par deux la valeur locative des locaux industriels.

Les autres variations principales concernent les financements de l'Etat et de l'Europe, elles sont attendus en baisse de 880K€ en raison principalement d'une ressource de près de 800K€ perçue en 2021 au titre de l'acquisition de masques.

A l'inverse, les financements de nos autres partenaires sont en augmentation de près de 1M€ de BP à BP. Des engagements précis de nos partenaires, et notamment de la CAF, nous permettent en effet d'inscrire cette année des crédits supplémentaires dès le stade du budget primitif.

Il est par ailleurs anticipé une baisse des dotations versées par l'Etat (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation des groupements de communes) de 350 K€ entre le BP 2021 et les OB 2022. En effet, malgré la stabilité ces dernières années de l'enveloppe au niveau national, des baisses régulières sont toujours constatées à l'échelle de notre collectivité.

Les principales recettes de ce chapitre budgétaire sont détaillées ci-après :

- Dotations versées par l'Etat (21,55 M€),
- Concours apportés par la CAF pour le financement des crèches et des aires des gens du voyage (4,07 M€),
- Compensations fiscales versées par l'Etat (2,7 M€),
- Financements en faveur de notre politique de recyclage (2,1 M€ en provenance de CITEO essentiellement),
- Concours apportés par le Département pour le financement de la prévention spécialisée, des crèches, du CLIC et de différents dispositifs dans le domaine de la culture, de l'insertion ou de l'habitat (1,16 M€),
- Versement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle DCRTP, de la Dotation Globale de Décentralisation pour l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme, du FCTVA et d'autres compensations de l'Etat

(950 K€),

- Financements en faveur de l'habitat et du projet de renouvellement urbain de Saragosse (320 K€),
- Participation des communes à la police intercommunale ou au service commun voirie (210 K€),
- Financements de la Région ai titre des politiques culturelles ou insertion (185K€).

d) Les autres produits de gestion courante : 4,3 M€ pour 4,49 M€ au BP 2021 soit -4,2%

Ce chapitre englobe essentiellement les revenus des immeubles et les redevances versées par les concessionnaires.

La recette la plus significative provient de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau très haut débit (3,2 M€ de redevance fixe et 100 K€ de redevance de contrôle)

La baisse proposée sur ce chapitre budgétaire s'explique par une diminution des espaces loués au niveau du bâtiment du Piano (départ de Cap Gemini fin 2021).

e) Les autres produits

Il convient d'ajouter 1,055 M€ au titre des atténuations de charges (755 K€ dont 480 K€ de refacturation des cotisations CNRACL payées pour les agents publics détachés auprès de Pau Béarn Habitat) et des produits financiers et exceptionnels (300 K€).

3-2) Les dépenses réelles de fonctionnement : 133,87 M€ pour 127,43 M€, soit +5,1% par rapport au BP 2021

Hors révision des attributions de compensation, le niveau des dépenses de fonctionnement augmenterait de 1,3% entre le BP 2021 et les OB 2022.

a) Les charges à caractère général : 19,59 M€ pour 19,0 M€ au BP 2021 soit +3,1%

La hausse des charges à caractère général s'explique par l'évolution de la dépense relative au traitement des déchets, en hausse de 1,06 M€ par rapport au BP 2021, du fait :

- d'une augmentation des tonnages collectés déjà sensible en 2021 mais qui n'avait pu être anticipée au moment du vote du budget,
- du report de traitement des incinérables de déchetterie de Valor Béarn vers des centres de tri des déchets industriels banals (transfert des crédits du chapitre 65 vers le chapitre 011),
- de la révision à la hausse des marchés (inflation),
- de la gestion de la nouvelle plateforme Emmaüs en construction en 2022.

Afin d'absorber ces coûts supplémentaires, les autres dépenses évoluent à la baisse d'environ 270 K€ soit -1,8%. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement sera obtenue par une meilleure performance de gestion sans remise en cause ni baisse de la qualité des services publics proposés à la population.

b) Les dépenses de personnel : 56,7 M€ pour 54,4 M€ du BT 2021 soit 14,2%**La structure des effectifs**

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées compte 1 444 emplois permanents.

La répartition des effectifs permanents et non permanents est la suivante :

REPARTITION PAR SEXE	
FEMMES	793
HOMMES	571

REPARTITION PAR STATUT	
TITULAIRES	1082
CONTRACTUELS	246
AUTRES STATUTS (Apprentis, CIFRE, CAE, Services civiques, étudiants)	36

REPARTITION PAR CATEGORIE	
CATEGORIE A	337
CATEGORIE B	252
CATEGORIE C	735
SANS CATEGORIE	40

La nature des rémunérations

Au compte administratif 2020, les charges de personnel représentaient 42,21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les éléments relatifs aux rémunérations étaient les suivants (source : rapport social unique 2020) :

REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES		
EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS
38 562 127 €		910 953 €
Dont Primes et indemnités	7 175 716 €	
Dont Heures supplémentaires et/ou complémentaires	391 958 €	
Dont Nouvelle Bonification Indiciaire	223 828 €	
Dont Supplément Familial de Traitement	322 181 €	

La durée effective du travail

Un nouveau règlement sur le temps de travail, fruit de la consultation et la collaboration des services, des encadrants, des agents et des représentants du personnel, a été élaboré dans le courant de l'année 2019.

Il a permis de répondre à l'obligation réglementaire des 1607 heures de travail annuel pour tous les agents communautaires dès le 1er janvier 2020, date de sa mise en application.

Conformément à la réglementation, une réduction de cette durée peut être accordée au titre des sujétions (travail de nuit, travail en horaires décalés, travail le samedi, le dimanche et/ou les jours fériés, insalubrité) selon des modalités prévues dans le règlement.

Ce règlement de travail prévoit notamment :

- 4 cycles de travail hebdomadaires de 35h30, 36 heures, 37h30 et 38h30 donnant lieu à l'attribution de jours de récupération ARTT,
- des régimes de travail spécifiques liés à des services ou postes présentant des particularités en termes d'organisation du travail (exemple : Bel Ordinaire, Direction Culture).

Il est réajusté régulièrement (une fois par an) au regard des évolutions réglementaires et aux ajustements liés à l'organisation du travail et aux nécessités des services.

L'évolution des dépenses de personnel

Le niveau prévisionnel de la masse salariale en 2022 s'élève à 56,7 M€ contre 54,4 M€ au BP 2021.

Cette augmentation de 4,22 % s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- Le glissement vieillesse technicité qui représente une évolution de l'ordre de 1,5 %,
- A compter du 1er janvier 2022, la gestion de la crèche de la Pépinière est reprise en régie par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Cela implique le transfert d'une douzaine de postes pour un montant d'environ 500 K€ pour l'année 2022,
- La mise en œuvre de la révision du régime indemnitaire (RIFSEEP) à partir du 1er octobre 2021 conduira à une progression de la masse salariale de l'année 2022 de 336 K€,
- En 2022, la masse salariale sera impactée par des revalorisations salariales réglementaires (augmentation de la valeur de SMIC, revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie C, loi SEGUR) pour un coût évalué à 174 K€,
- Un budget de 50 K€ est provisionné en 2022 dans le cadre de la première année de la mise en œuvre du plan de déprécarisation visant notamment à améliorer la situation des agents contractuels de la Communauté d'Agglomération.

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC)

La stratégie développée par la collectivité en matière de GPEEC a pour but de mettre en place une gestion anticipative et préventive des ressources humaines afin de mieux accompagner les évolutions de carrière des agents mais aussi celles des services et des métiers.

La mise en œuvre de cette stratégie s'articule notamment autour des axes suivants :

- Suivi des effectifs et des emplois (gestion informatisée par poste, suivi régulier et mise à jour des organigrammes),
- Analyse prévisionnelle des postes, des métiers et des compétences en dialogue régulier avec les directions opérationnelles (développement de scénarii sur l'évolution des métiers d'une direction, analyses de l'absentéisme),
- Mise en place d'un référentiel de compétences socles afin de favoriser les parcours professionnels et la formation des agents (démarche d'accompagnement des

deuxièmes parties de carrière en particulier pour les agents exerçant des métiers à forte pénibilité).

La stratégie Ressources Humaines de la collectivité

La Communauté d'Agglomération a défini un plan pluriannuel RH ambitieux, baptisé « MAP RH (Modernisation, Actions, Perspectives) dont les objectifs sont les suivants :

- Veiller à la bonne adéquation entre les besoins en ressources humaines et la masse salariale,
- Garantir et développer les compétences par rapport aux missions de la collectivité,
- Favoriser la reconnaissance individuelle et collective et la qualité de vie au travail,
- Être un acteur d'insertion professionnelle du territoire.

Ces objectifs transverses se déclinent à travers 5 axes de développement : ma collectivité m'écoute et m'informe, je suis un acteur de mon parcours professionnel, ma collectivité est attractive, ma collectivité prend soin de moi et enfin, je me sens reconnu et valorisé. Chacun de ses axes développe des actions concrètes qui seront mises en œuvre tout au long du mandat.

c) Les subventions et participations : 28,43 M€ pour 29,36 M€ au BP 2021 soit -3,2%

La baisse importante de ce chapitre budgétaire s'explique par les deux facteurs suivants :

- Les contributions versées à Valor Béarn sont attendues en baisse du fait essentiellement du report de traitement des incinérables de déchetterie vers des centres de tri des déchets industriels banals (-514 K€).
- La reprise en régie de la crèche pépinière entraîne la fin du financement du GIP dont la dissolution est prévue au 31/12/2021 (-495K€).

Ce chapitre budgétaire regroupe notamment les dépenses suivantes :

- Contributions versées à Valor Béarn (9,48 M€),
- Financement du SDIS (5,25 M€),
- Financement des manifestations et des clubs sportifs (2,44 M€),
- Participation à l'EPCC Orchestre Pays de Béarn (1,5 M€),
- Financement de structures du monde social comme la mission locale ou le GIP DSU (1,29 M€),
- Subvention d'équilibre du budget annexe base d'eaux vives (1,25 M€),
- Financement de l'office de tourisme communautaire (1,07 M€),
- Financement des crèches associatives (1,07 M€),
- Indemnités des élus (815 K€),
- Contribution aux syndicats engagés dans notre politique GEMAPI (800 K€),
- Financement du budget annexe assainissement pour sa prise en charge de la gestion des eaux pluviales urbaines (398 K€).

d) Les atténuations de produits : 27,66 M€ pour 22,95 M€ au BP 2021 soit +20,9%

Un budget de 25,81 M€ est prévu au titre des attributions de compensation. Il correspond au niveau de 2021 minoré de la ponction opérée chaque année sur les anciennes communes de la CAPP au titre de la voirie et majoré de la restitution d'attributions de compensation de 4,8 M€ (cf. supra).

Ce chapitre intègre également un budget de 1,6 M€ pour le financement du FPIC et une dépense de 250 K€ au titre du reversement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme et au Département.

e) La dette et les perspectives d'évolution des charges financières : 1,35 M€ pour 1,4 M€ au BP 2020 (-3,6%)

Le contexte économique permet à la Communauté d'agglomération de mobiliser des emprunts à des taux toujours très bas. Elle profite également des propositions très compétitives de l'Agence France Locale (AFL) dont elle est actionnaire.

C'est la raison pour laquelle il est possible de présenter un budget en baisse.

3-3) La section d'investissement**a) Les dépenses d'investissement hors dette et hors opérations sous mandat : 43,59 M€ pour 37,40 M€ au BP2021 soit +16,5%**

Conformément à la politique définie ci-dessus, il est prévu en 2022 un niveau élevé d'investissement qui s'explique notamment du fait :

- de la poursuite des travaux sur le Pôle d'échanges multimodal,
- d'une politique Habitat ambitieuse (PLH, Aides à la pierre, OPAH-RU, études),
- d'un effort soutenu souhaité sur la voirie communautaire qui intègre, outre l'entretien habituel des chaussées, les projets d'entrées d'agglomération (îlot Batsalle, Place de la monnaie dans la continuité du projet Pôle d'échanges multimodal),
- des travaux sur les bâtiments communautaires comme la réalisation de nombreuses études qui traduisent notamment notre engagement face au défi climatique,
- de la modernisation de la collecte des déchets (poursuite du programme de rénovation des déchetteries, mise en place de conteneurs enterrés, programme de renouvellement des bennes à ordures ménagères),
- d'un soutien renouvelé à l'université, au développement économique et à l'installation d'entreprises,
- des besoins recensés sur les équipements sportifs (stade Nouste Camp, Palais des sports, piste BMX, entretien et réparations),
- de la mutualisation dans le secteur du numérique nécessitant notamment le raccordement à la fibre optique de nombreux bâtiments administratifs dans le cadre du GFU (groupement fermé d'utilisateurs),
- d'une politique foncière ambitieuse (acquisitions, démolitions, aménagements),
- d'une politique active pour la diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire intercommunal (Médiathèque de Gan, Bibliobus, Bel ordinaire, CRD),
- du projet Ciutat Occitan au quartier du Hédas dont les travaux se terminent en 2022,

- de la mise en œuvre active de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales,
- des fonds de concours versés aux communes,
- de la volonté de développer des terrains familiaux à destination des gens du voyage,
- de l'entretien du patrimoine intercommunal.

Les autres postes de dépense correspondent essentiellement à nos investissements de droit commun.

Le tableau ci-dessous présente de façon plus détaillée la répartition budgétaire prévisionnelle des crédits d'investissement par autorisation de programme ou thématique. Au total, le budget d'investissement hors opérations sous mandat s'établit à 52,59 M€ dont 9 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Politique	OB 2022	Précisions
Pôle d'échanges multimodal (PEM)	9 000 000 €	Poursuite des travaux du PEM
Habitat	5 635 000 €	PLH, études, aides à la pierre
Mobilité (hors PEM)	5 365 000 €	Entrées agglomération, voirie communautaire, autres mobilités ...
Travaux bâtiments communautaires	2 700 000 €	Bâtiment EDF Billère, Hélioparc, Economie d'énergie
Collecte des déchets	2 643 000 €	BOM, containers enterrés, déchetteries, tribio...
Développement économique	2 590 000 €	UPPA, aides aux entreprises
Equipements sportifs	2 510 000 €	Nouste Camp, Piste BMX, Palais des sports, Stade du Hameau...
Numérique	2 300 000 €	Raccordement fibre optique, équipements numériques, SMO
Acquisitions foncières	2 000 000 €	Opérations EPFL
Patrimoine culturel	1 500 000 €	Médiathèque de Gan, CRD, Bibliobus, Bel Ordinaire et route du son
Eaux pluviales	1 442 000 €	Travaux et subventions
Fonds de concours	1 000 000 €	Subventions versées aux communes membres
Développement durable	800 000 €	Etudes PCAET et hydroélectricité, branchement réseau de chaleur...
Prévention et sécurité publique	612 000 €	Réfuge animalier, matériel police intercommunale
Accueil Gens du voyage	600 000 €	Rénovation accueil aire de Lons, terrains familiaux
Etudes pré-opérationnelles	500 000 €	Urbanisme et aménagement
Fonctions supports hors DN	473 000 €	Système d'information RH, dépenses convention FIPHFP, Matériel services
Centre culturel du Béarn	450 000 €	Poursuite des travaux
Aménagement et rénovation crèches	350 000 €	Travaux de mise aux normes, études qualité air, renouvellement matériel
GEMAPI	305 000 €	Travaux de restauration des zones humides, études hydrauliques
Cuisine centrale	150 000 €	Acquisition matériel > 10K€
Parc naturel urbain	120 000 €	Espaces verts
Plan d'actions accessibilité	100 000 €	plan d'actions Ad'AP
Participation	75 000 €	Capital supplémentaire (AFL pour budgets annexes)
Gestion relation citoyen	50 000 €	Développement outils numériques
Autres	315 000 €	Etudes, subventions, matériel
TOTAL	43 585 000 €	

b) Le financement des dépenses d'investissement

Les investissements seront financés prioritairement par le FCTVA (5,5 M€), les subventions d'équipement (5,5 M€), les crédits délégués des aides à la pierre (1,6 M€) et le remboursement d'avances (535 K€).

L'emprunt d'équilibre est évalué à 23,78 M€ (24,21 M€ au BP 2021).

C/ Les budgets annexes

1) Le budget assainissement : 2^{ème} année d'investissements structurants

L'année 2021 a vu le démarrage d'une séquence de 4 années d'investissements structurants organisée autour :

- de la mise en conformité du système d'assainissement Pau-Lescar entre 2021 et 2024,
- de la construction d'installations de biométhanisation et de méthanation à la station de traitement des eaux usées de Lescar, entre 2021 et 2023,
- des travaux récurrents de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (réhabilitation ou reconstruction).

Fin 2021, le ratio de désendettement sera de l'ordre de 4 années (encours de 34 M €), ce qui permettra au budget annexe Assainissement de porter cette séquence d'investissements structurants sans augmentation substantielle des tarifs.

En section de fonctionnement

a) les produits (17,0 M€, - 0,8 %)

Compte tenu des investissements structurants envisagés, de la baisse tendancielle de l'assiette de facturation et de la nécessité de viser à moyen terme un autofinancement net couvrant les besoins de renouvellement récurrent des infrastructures de collecte, le tarif de la redevance assainissement augmentera de 1% en 2022 conformément à la délibération n°31 du décembre 2020 (2,03 € HT/m³ au 01/01/2022 pour la plupart des communes). Cette évolution serait reproduite annuellement jusqu'à 2024, en lien avec la séquence d'investissements sur la période. Le niveau des produits de la section de fonctionnement évoluerait ainsi d'environ 0,8%.

b) les charges d'exploitation (10,11 M€, + 9,9 %)

Les charges d'exploitation augmenteraient globalement d'environ 10 %, augmentation conjoncturelle en lien avec à la première année du nouveau marché global de performances pour l'exploitation de la station de Lescar. En effet, le titulaire de ce marché a intégré à sa première année d'exploitation des dépenses importantes de prise en main de l'installation et l'amélioration de certains postes. L'augmentation des charges d'exploitation intègre également l'évolution des charges courantes fixes (énergie, produits de traitement, matériaux de réparation des réseaux) et l'évolution des charges de personnel.

En section d'investissement

L'enveloppe budgétaire 2022 (34,8 M€) sera principalement concentrée sur les opérations susmentionnées :

- Mise en conformité des systèmes d'assainissement et renouvellement patrimonial pour 18,75 M€, au travers du solde de l'autorisation de programme 17403 (2017/2020) et des dépenses de la 2^{ème} année de l'autorisation de programme 20405 (2021/2024),
- Biométhanisation pour 15,9 M€ au travers de l'autorisation de programme 19404,

correspondant au démarrage de l'opération de biométhanisation des boues d'épuration,

- Renouvellement de véhicules techniques et de liaison, et de matériel informatique et de bureau, pour 100 k€ au chapitre 21.

Sur la base d'un autofinancement net en 2022 à 4,29 M€, le volume d'emprunt d'équilibre nécessaire conduirait à un ratio de désendettement inférieur à 6,5 ans. Les subventions attendues, notamment pour les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement, et l'excédent d'investissement 2021 permettront probablement de minimiser le volume d'emprunt nécessaire.

2) Le budget eau : la fin de la sécurisation des infrastructures paloises.

L'exercice de la compétence Eau potable par la Communauté d'agglomération ne concerne à ce jour que le seul territoire de la Ville de Pau à travers une régie communautaire dotée de l'autonomie financière, via un budget annexe. L'année 2020 aura vu la finalisation :

- des opérations de sécurisation des infrastructures dédiées à la production d'eau potable (4^{ème} réservoir à l'usine de Guindalos, protection de la ressource),
- la modernisation des moyens de la régie (locaux, système d'information métiers).

La durée d'extinction de la dette s'établira fin 2020 à environ 8 années, ce qui constitue un ratio très satisfaisant au regard des durées d'amortissement (25 ans) et des investissements conséquents engagés sur le système d'alimentation en eau potable.

Sur cette base, les grandes masses budgétaires à prévoir pour 2021 sont présentées ci-après.

En section de fonctionnement, stabilité de la redevance

a) les produits : 7,9 M€

Le niveau d'endettement de ce budget, avec une durée d'extinction de la dette de 8 années à la fin de l'année 2021, suppose une vigilance dans le futur sur le niveau de recettes, au regard notamment de la baisse tendancielle des volumes facturés depuis 25 ans et du fait que les charges d'exploitation sont fixes à plus de 80%. Il sera donc proposé d'ajuster légèrement le tarif de la redevance eau potable (soit +1,7%) à un niveau inférieur à l'inflation pour maintenir le montant des produits réel d'exploitation en 2022.

La part Eau du prix moyen de l'eau, incluant l'ensemble des redevances et taxes, s'établirait ainsi à 1,84 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2022. Pour rappel, le prix moyen de cette même part sur le bassin Adour Garonne en 2018 était de 2,13 € TTC/m³.

b) les charges d'exploitation : 5,76 M€

L'évolution des charges de personnel (2,38 M€, + 2,3 %) intègre l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) et les remboursements de mutualisation avec le budget Assainissement. Les charges à caractère général (1,62 M€, soit + 1,3 %) concernent l'évolution des charges courantes fixes (énergie, produits de traitement, matériaux de réparation des réseaux) et de nouvelles dépenses d'analyses de l'eau pour anticiper les obligations prévues par la directive européenne relative aux eaux destinées à la consommation humaine.

La section d'investissement, un volume d'équipement de 3,3 M€

En 2022, les investissements concernent principalement le renouvellement des réseaux de distribution (1,8 M€), la gestion patrimoniale des infrastructures de stockage et d'adduction (1,2 M€) et l'équipement des réseaux de distribution en matériel de recherche permanente de fuites (0,25 M€).

Le volume d'emprunt d'équilibre nécessaire de 2,3 M€, s'il est mobilisé en totalité, conduira fin 2022 à un encours de 18,6 M€ pour un ratio de l'ordre de 8,5 ans.

3) Le budget stade d'eaux vives

Après une année 2021 encore impacté par la crise sanitaire, et considérant le coût du contrat d'exploitation qui varie en fonction de la fréquentation et du chiffre d'affaires de l'équipement, les charges à caractère général devraient de nouveau baisser en 2022.

Il est néanmoins espéré que ce nouveau marché d'exploitation mis en place en 2018 produise à nouveau les effets attendus en 2022 par une amélioration des produits liés à la gestion du stade d'eaux vives. Poursuivant ce même objectif, un investissement de 80K€ est prévu pour le développement d'une vague de surf.

200 K€ sont également inscrits en investissement pour réaliser des travaux de dévalaison au niveau de la vanne 2 afin d'empêcher aux poissons d'aller vers l'Ousse (contrainte réglementaire de l'Etat).

Il est par ailleurs maintenu la volonté de maîtriser les dépenses de ce budget de façon à maintenir une subvention d'équilibre à un niveau inférieur à 1,25 M€.

4) Le budget des opérations d'aménagement

Le projet de budget 2022 prévoit 3,3 M€ de dépenses ventilées de la façon suivante :

- acquisition et aménagement de terrains sur Aérosite pour 1,9 M€,
- acquisition et aménagement de terrains sur Lons pour 550 K€,
- acquisition et aménagement de terrains sur ilot Favre pour 530 K€,
- aménagement de terrains sur Lonstechnord pour 200 K€,
- aménagement de terrains pour 70 K€ sur les autres zones.
- remboursement du capital de la dette pour 50 K€ (section d'investissement).

Le budget est équilibré par des ventes de terrains d'un montant équivalent.

A noter que l'acquisition du terrain suivi des travaux réalisés sur Lonstechnord ont creusé un déficit sur ce budget annexe qui devrait être en partie résorbé en 2022 par le début de la commercialisation des parcelles sur cette zone.

5) Le budget de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (REOMI)

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en augmentation par rapport au budget primitif 2021 (+3,3% à 1,31 M€) du fait de l'évolution des charges de personnel (+35K€ liés à une meilleure affectation de coûts entre le budget général et le budget annexe) et des charges à caractère général (+6K€). La participation à Valor Béarn devrait approcher les 498 K€.

Pour équilibrer le budget, les recettes (1,42 M€) sont principalement constituées de la

redevance (1,03 M€) et du soutien des éco-organismes (238 K€).

Un autofinancement de 108 K€ est dégagé, il permettra de financer le remboursement du capital de la dette (48 K€) et divers investissements (60 K€).

6) Le budget réseau de chaleur du Hameau

Ce budget, stable par rapport au BP 2021, représente 420 K€ de dépenses de fonctionnement. Il est équilibré par des recettes équivalentes perçues auprès des usagers.

7) Le budget réseau de chaleur urbain

Un budget annexe a été créé en 2020 pour retracer l'activité du nouveau réseau de chaleur urbain dont l'exploitation a commencé au mois de mars 2021.

Le contrat mixte signé avec Pau Béarn Pyrénées Energies Service en avril 2019 comprend :

- une partie marché public, donc sous maîtrise d'ouvrage CAPBP, pour la construction du "tronçon de transport de chaleur". Son coût est de 12 M€ HT environ.
- une partie concession de service public, pour la construction du reste du réseau et des moyens de production de chaleur, et pour l'exploitation de l'ensemble du réseau.

La construction du tronçon de transport de chaleur s'est terminée au cours de l'année 2021. Ce budget retracera désormais, à partir de l'exercice 2022, la seconde partie du contrat dédiée à la concession de service public.

En 2022, la première redevance relative à l'utilisation du tronçon de transport par l'exploitant sera perçue. Ce montant de 81 K€ permettra essentiellement de financer les intérêts de la dette à la suite de la mobilisation d'un emprunt de 6,5 M€ en 2020 sachant que la première échéance de remboursement du capital a été différée sur l'exercice 2024.

Au niveau de la section d'investissement, et en raison d'une demande de raccordement supérieure à sa capacité, 120 K€ sont inscrits pour la réalisation d'une étude d'extension du réseau. Cette étude est financée à hauteur de 70 K€ par l'ADEME.

Un emprunt de 50K€ qui ne sera pas mobilisé permet l'équilibre de ce budget.